

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 11 mai 2023

Décision du Conseil exécutif du jeudi 11 mai 2023 :

CYBERSÉCURITÉ

La Collectivité adhère à l'agence ACCYB des territoires français d'Amérique

La Collectivité souhaite renforcer la protection de ses données informatiques contre les cybercriminels et a pour cela décidé d'adhérer à l'agence de cybersécurité ACCYB des territoires français d'Amérique. Le Conseil exécutif a validé cette décision lors de la séance du jeudi 11 mai 2023.

Pour mémoire, le Gouvernement, via le plan France Relance, avait alloué une enveloppe de 136 M. € sous le pilotage de l'ANSSI, pour augmenter la cybersécurité des services publics et des collectivités territoriales. Ce projet régional est donc soutenu par l'État en général et l'ANSSI en particulier.

La cybersécurité est un ensemble de processus, d'outils et de cadres visant à protéger les réseaux, les appareils, les programmes et les données des cyberattaques. Les cybercriminels, soutenus ou non par des États étrangers, lancent des attaques pour obtenir un accès non autorisé à des systèmes informatiques, interrompre des opérations, modifier, manipuler ou voler des données, réaliser de l'espionnage industriel ou extorquer de l'argent aux victimes.

Au niveau de la zone Amérique, une cyberattaque a lieu toutes les 39 secondes. Ces méfaits entraînent souvent des préjudices financiers ou une atteinte à la réputation. Ils endommagent l'infrastructure informatique et entraînent d'importantes désorganisations. La Collectivité de Saint-Martin souhaite donc se prémunir et renforcer les dispositifs existants.

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



L'Agence de cybersécurité des territoires français d'Amérique, dénommée ACCYB (Agence Caribéenne pour la Cybersécurité), est une association qui compte aujourd'hui comme membres l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), des Collectivités françaises de la Zone Amérique, ainsi que des groupes privés. La Collectivité de Saint-Martin a décidé de rejoindre cette structure pour mieux se protéger.

Par décision du conseil exécutif du 11 mai 2023, l'adhésion à l'ACCYB a été approuvée. La Collectivité devra s'acquitter des frais annuels s'élevant à 7 500 euros. Cette Intégration permettra d'échanger des informations, des bonnes pratiques et des procédures de sécurité, et de prévenir les effets d'une éventuelle cyberattaque.

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr

